



MAIRIE
Espace Serge Rumeau
09000 SAINT PIERRE DE RIVIERE
Tel : 05.61.02.76.03
Mail : contact@mairie-saintpierre09.fr

COMPTE RENDU du CONSEIL MUNICIPAL
Du 4 juin 2025

Présents : Mme Véronique RUMEAU, M. Guy FREBY, M. Patrick VOISIN, Mme Isabelle PORRO, Mme Marie-France SEGARD, M. Sébastien LOUBES, M. Daniel VENOUX

Procurations :

M. Adrien MARROU à M. Sébastien LOUBES
Mme Estelle DELPON à M. Guy FREBY
Mme Romane COMBES à Mme Isabelle PORRO

Désignation d'un secrétaire de séance: M. Patrick VOISIN
Approbation du dernier conseil municipal

Délibérations à prendre :

1-PLUIH

2 Demande de subvention exceptionnelle au titre de l'état suite aux inondations dévastatrices du 4 mai 2025, place Louis Rumeau, ainsi qu'au titre du département FDAL (en remplacement de l'opération Toilette et douche de la salle de Rugby)
3- Adressage

Points d'information des dossiers:

1- Signalisation et sécurité du village, amende de police et demande dossier de subvention.
2- Point sur Travaux divers

Questions diverses

Approbation du dernier conseil municipal

Approuvé à l'unanimité

Modification de l'ordre du jour : Madame le maire propose d'ajouter un Point 3 sur l'adressage aux délibérations.(simple point d'information initialement prévu).

Approuvé à l'unanimité

1 PLUIH

Le PLUIH sera applicable à partir de janvier. Les élus de la commune se sont mobilisés lors des négociations pour qu'il n'y ait pas de suppression au sein des parcelles constructibles. Le classement de Saint-Pierre de-Rivière en pôle relais a facilité cette démarche.

L'ensemble du dossier est consultable sur le site de l'agglomération et le sera également sur celui de la commune.

De nouveaux zonages ont été mis au point et sont reconnaissables grâce à une légende détaillée de couleurs : Blanc zone agricole, vert zone naturelle protégée, rouge bourg ancien historique... Des sous zones sont également définies et font l'objet de réglementations spécifiques.

La cartographie est examinée en séance et permet d'approuver le PLUIH. Reste cependant l'enquête publique qui aura lieu à l'automne et qui permettra d'examiner des cas individuels

Approuvé à l'unanimité

2 Catastrophe Naturelle :

La Préfecture ouvre une nouvelle procédure de demande de subventions en lien avec les événements du 4 mai. La commune demande cette subvention exceptionnelle au titre de l'état suite aux inondations dévastatrices du 4 mai 2025, place Louis Rumeau, ainsi qu'au titre du département FDAL. La commune est obligée de prioriser par rapport aux demandes en cours, ce sera donc en remplacement de l'opération Toilette et douche de la salle de Rugby. Le plan de financement est le suivant : Etat 60% Département 20% Reste à charge pour la commune 20%. Le coût de la remise complète en état de la place s'élève à 137 787 euros TTC, dont une première tranche de nettoyage à 6000 euros. Cette dernière sera mise en œuvre rapidement de manière à permettre l'organisation de la fête du village les 5 et 6 juillet prochains. Une vigilance est nécessaire vis-à-vis des câbles électriques alimentant la salle des fêtes, et une coordination indispensable si un enterrement des câbles est envisagé.

Approuvé à l'unanimité

3 Adressage

La liste de voies et les modifications ont été validées lors d'un précédent conseil. Le travail réalisé permet maintenant de disposer d'une liste d'adresses normalisées avec des numéros cohérents en prenant en compte les futurs développements de l'habitat. Cette liste contient aussi la référence de la parcelle cadastrale.

Un courrier individuel va être envoyé ou remis aux propriétaires, de manière à certifier l'adresse qui devra être utilisée, et à fournir les plaques du numéro de rue. Le propriétaire informera ensuite le locataire. L'inscription de la nouvelle adresse normalisée sur un site gratuit permettra d'informer en une seule fois l'ensemble des administrations (lien précisé dans le courrier d'envoi)

L'équipe technique a repéré précisément sur le terrain les panneaux de rue dont la commune a besoin, de manière à optimiser leur nombre par rapport à l'existant.

Cette opération nécessite différentes étapes de communication. Le point de départ devant être le baptême de la rue Ryton Cazenave.

Approuvé à l'unanimité

Points d'information des dossiers:

1- Signalisation et sécurité du village, amende de police et demande dossier de subvention.

La visite des responsables départementaux a permis d'envisager des améliorations et d'engager un dossier de demande de subventions. En particulier l'usage de bandes thermocollées améliore le marquage au sol.

Une zone limitée à 20 km/h, zone partagée sera mise en place sur l'ensemble de la rue de l'école

2- Point sur Travaux divers

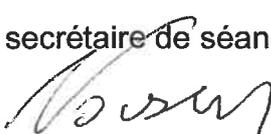
L'éclairage public sur Jean de Gaillard: INEO est mandaté par le SDE pour intervenir.

Il est nécessaire de vérifier la maintenance régulière du défibrillateur.

En raison des dégâts sur l'espace Louis Rumeau, le feu de la Saint Jean ne pourra pas avoir lieu.

Madame le Maire lève la séance à 19h.

Le secrétaire de séance


Patrick Voisin



